

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 087-218709400-20230310-162023-DE

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 03 mars 2023

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-
BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-
GARNIER-LEGROS

Pouvoirs :

Secrétaire : BRUNEAU Karine

Délibération N° 2023/09

Objet : NOMINATION D'UN REFERENT ECONOMIE / COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été évoqué en Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus du 20 décembre 2022, afin de renforcer le développement économique de notre territoire, de mieux structurer l'accueil des porteurs de projet économique, en étroite collaboration avec les communes.

Dans ce but, des relais bons connaisseurs du tissu social de la commune seraient très utiles car à même de connaître très en amont les projets émergents, de création, transmission d'entreprises et les locaux d'activité.

Un référent économie doit être nommé au sein du Conseil municipal. Il aura pour rôle d'assurer une veille de proximité sur les bâtiments économiques privés situés sur la commune et de recueillir les prises de contact en Mairie, d'entreprises et porteurs de projet économique. Ce référent sera amené à être, logiquement, membre de la Commission communautaire économie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

NOMME Monsieur Régis DESBORDES, référent économie auprès de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 14 mars 2023

Le Maire,
Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 14/03/2023
Mesures effectuées, le 16/03/2023